

La Maison-Dieu, 209, 1997/1, 97-106

Dominique LEBRUN

L'OFFRE ET LA DEMANDE EN PASTORALE LITURGIQUE *

UNE légitime diversité a pris place dans le domaine de la pastorale liturgique comme en bien d'autres domaines. L'adaptation est devenue un élément important dans la célébration. Les préliminaires des rituels l'ont consacrée puisqu'ils comprennent tous, ou presque, une quatrième partie sur les adaptations : celles qui reviennent aux Conférences des évêques et celles qui reviennent aux ministres. Plus largement, les communautés elles-mêmes font des choix offerts explicitement par le Rituel ou induits par lui. Autrement dit, il semble qu'il y ait une offre diversifiée.

Du point de vue des participants, en particulier en milieu urbain, les demandes sont variées. Des fidèles se rendent dans telle paroisse plutôt que dans une autre par choix personnel. Une paroisse constate que, dans l'entretien pasto-

* Cette note a été rédigée à partir des réflexions d'une table ronde qui s'est tenue au Centre national de pastorale liturgique et à laquelle ont bien voulu participer : Jean-Marc Danty-Lafrance, curé d'une paroisse proche d'une grande gare parisienne ; Jean-Marie Martou, aumônier d'hôpital à Bruxelles ; Bernard Mounios, vicaire en banlieue parisienne ; Catherine Pic, animatrice en pastorale.

ral précédant des obsèques, les familles sont de plus en plus nombreuses à demander telle ou telle musique, telle ou telle chanson en dehors de toute préoccupation liturgique, voire chrétienne. Il importe peu ici de répondre à la question d'où viennent ces demandes. L'utilisation malheureuse de musique enregistrée pour les mariages ou les enterrements leur a certainement ouvert la porte. Il n'en reste pas moins qu'il semble normal à nombre de baptisés de venir faire des demandes ou des contre-propositions à l'offre rituelle.

Intervient alors une sorte de jeu entre l'offre et la demande qui n'est pas sans faire penser au mécanisme économique bien connu et qui, lui-même, n'est que le reflet, dans un domaine particulier, d'une attitude humaine profonde. « Nous sommes nous-mêmes passablement piégés par le langage de l'offre et de la demande » reconnaissent les évêques de France¹. On manque ici d'outils d'observation et d'analyse psychosociologiques et philosophiques pour vérifier la plus ou moins grande correspondance entre la pratique mondaine de l'offre et la demande et le phénomène énoncé ci-dessus. Quelques réflexions voudraient cependant essayer de mieux saisir les enjeux de cet aspect évident de la pastorale liturgique dans un pays comme le nôtre.

La diversité croissante des demandes

Depuis plusieurs années, les demandes de sacrement font l'objet d'analyse critique. La mise en œuvre d'une préparation quasi systématique fait apparaître une typologie des demandeurs. Ainsi, pour le mariage, quatre situations typiques ont pu être reconnues comme rassemblant l'ensemble des demandes : celle où l'on ne veut pas contrarier le milieu familial qui ne comprendrait pas que le

¹ COMMISSION ÉPISCOPALE DE LITURGIE DE LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE, *Points de repère en pastorale sacramentelle*, publiés avec commentaires et guide de travail dans la collection « Liturgie » n° 7, Éd. du Cerf, Paris, 1996, p. 20.

mariage ne soit pas religieux ; celle où l'ambition d'une belle fête semble indiquer l'église comme le lieu nécessaire ; celle qui exprime la tradition d'une croyance qu'on ne voudrait pas interrompre et, enfin, celle qui manifeste l'intention claire de célébrer l'amour humain en relation avec le Christ.

Un aumônier d'hôpital signale aussi que la diversité des demandes se cache parfois dans une confusion : à l'approche de la mort, quand la médecine devient impuissante, le personnel se tourne vers l'aumônerie presque systématiquement. Est-ce pour honorer la dimension spirituelle, ou pour passer le relais, ou par habitude, ou pour ne pas rester sans rien faire ? Sans doute, y a-t-il un peu de vrai dans chacune des demandes dont les significations demeurent voilées.

Dans le domaine des gestes de piété, qui peuvent aussi habiter la liturgie, la demande est aussi variée : demande de signes magiques, demande de signes identitaires, demande de signes chaleureux sans parler de ceux qui ne veulent pas de signes parce qu'ils ne veulent ni l'un ni l'autre. Il semble qu'il y ait une tendance assez générale d'accueillir ces demandes. Est-ce pour aller plus loin ? Est-ce pour éviter de laisser le terrain libre aux sectes ?

La diversité moins évidente de l'offre

L'une des difficultés du pasteur est de correspondre à la demande sans rien céder de ce que l'Église (ou lui-même !) entend proposer dans l'acte liturgique en cause. Dans cette perspective de l'accueil plusieurs attitudes ont pu être constatées.

Pour les uns, la liturgie catholique n'est pas une proposition assez diversifiée. Comment répondre de manière efficace, par exemple, aux quatre types de demande de mariage énoncés plus haut ? La tentation est grande de pousser plus loin l'attention et l'accueil de la demande. Si les futurs mariés viennent trouver le spécialiste en célébration plus

que le témoin qualifié du sacrement de mariage, pourquoi ne pas agir en spécialiste et leur proposer, par exemple, de monter une belle et authentique célébration dans la salle du banquet ? Il s'agit d'une attitude jugée positive de la part de celui qui offre mais difficilement interprétée autrement que comme un refus du côté du demandeur.

Pendant une ou deux décennies, il a été décidé, dans la majorité des diocèses de France, de différer le baptême d'un enfant demandé entre quatre et huit ans pour attendre l'âge du catéchisme et pouvoir entrer dans une autre logique offerte par l'Église. D'une certaine manière, il semblait que l'Église n'avait pas l'offre correspondante à cette catégorie de demande. Est-ce la raison pour laquelle, récemment, plusieurs diocèses demandent que les communautés prennent les moyens (préparation adaptée dans le cadre d'un éveil à la foi, par exemple) d'accueillir ces demandes ? En plusieurs lieux, il avait été choisi, dans la même logique, de répondre à la demande en célébrant un « accueil en Église », avec inscription sur les registres². La difficulté de cette attitude était double : du point de vue des demandeurs, il s'est vérifié à plusieurs reprises qu'il y avait confusion dans leur esprit, croyant que leur enfant avait été bel et bien baptisé même s'il s'agissait d'une « simple bénédiction » ou d'un « baptême à sec » ; du point de vue ecclésial, en n'accomplissant pas le geste baptismal, réalise-t-on le véritable accueil que le Seigneur veut pour ceux qui se présentent à son Église ?

Pour d'autres, c'est à l'intérieur d'une structure qu'il faut avancer en élargissant presque à l'infini la souplesse que les rituels en langue vernaculaire ont voulu ou induit. Pour les mariages et les obsèques, la pratique d'une célébration avec ou sans l'eucharistie est devenue courante. Dans tel ou tel lieu, à l'instar de ce que propose par exemple le rituel francophone de la confirmation, les parents qui présentent un enfant au baptême sont invités à

2. Sur les évolutions récentes en France, voir Odette SARDA, « Les baptêmes d'enfants de deux à sept ans », *LMD* 207, 1996/3, p. 29-43.

exprimer leur foi avec leurs mots et leurs expressions qui, bien entendu, sont loin du symbole des apôtres ou de la profession de foi pascale. La limite d'une telle pratique est facilement perceptible³. Sans parler d'un désir légitime d'une expression pleine et entière de la foi de l'Église, y aura-t-il encore possibilité d'un fonctionnement rituel si chaque partie, voire la totalité, de l'acte liturgique est soumise à la capacité de conscience du sens des mots et des gestes à accomplir ? Cela n'enlève rien à la profondeur d'expressions de foi entendues ici ou là et qui révèlent à leurs propres auteurs et à leur entourage une qualité de vie chrétienne dont ils n'avaient peut-être pas conscience. D'autres temps, comme celui précisément de la préparation, pourraient être plus adaptés pour ce genre d'expression.

L'analyse de l'action pastorale en termes d'offre et de demande trouve une limite fondamentale dans le fait même du rite. Celui-ci implique une répétition et une constance pour fonctionner. D'ailleurs, les assouplissements ou les choix mis en œuvre dans la pastorale liturgique déroutent parfois les fidèles qui ont un besoin absolu de s'assurer que ce qui se passe est vraiment un baptême ou un mariage, même, ou plus exactement surtout s'ils ont une conscience peu claire du contenu théologique et spirituel en jeu.

Du dynamisme de la demande à la proposition de foi

En réalité, derrière la réponse que l'on cherche adaptée, il y a la prise en compte d'une évolution possible de la demande. En liturgie, celle-ci n'est pas la première et ne se confronte pas à une offre qui lui serait extérieure. Ceux qui viennent demander un sacrement savent bien qu'ils vont être confrontés à ce qui est au-delà d'eux. La liturgie

3. Voir Louis-Marie CHAUVET, « Baptême des petits enfants et foi des parents », *LMD* 207, 1996/3, p. 9-28.

est une expérience de limite. Quand des personnes vont à la messe, par exemple, ils ne viennent pas trouver une réponse à leur demande préétablie, mais ils acceptent par avance que leur demande et le champ de réponse à cette demande puissent se trouver élargis. L'action liturgique elle-même ne tend pas en premier à satisfaire une demande ; en réalité, elle l'approfondit. Autrement dit, le baptême donne soif !

Dans cette perspective peut prendre place le risque d'un refus. Certes, celui-ci, en termes pastoraux, ne peut être qu'un report. L'espérance demeure que les conditions de la demande évoluent au point de pouvoir s'épanouir dans un acte liturgique. Cependant, le refus semble encore difficile dans une société où des rites chrétiens occupent une place qui est de l'ordre du monopole. La souffrance des pasteurs et les réactions parfois épidermiques des fidèles qui les font se transporter d'une paroisse à une autre, comme la société de consommation nous a appris à le faire, pourraient trouver leurs limites rapidement lorsque l'univers pluriculturel et pluri religieux aura trouvé ses marques sociales. La période de mutations dans laquelle nous sommes à ce sujet entraîne un repérage social très diffus des croyances religieuses personnelles. Très souvent, on entend dire, par exemple, que l'incroyance touche tous les milieux ; ceux qui participent à l'accueil dans les paroisses sont frappés de ce qu'aucune demande ne ressemble à une autre. D'où une difficulté majeure à appliquer des critères liés à l'acte rituel qui nécessite d'avoir un caractère quasi universel.

Ainsi, peut-on expliquer également l'échec, presque général en pratique, du critère institué ces dernières années selon lequel un enfant dont l'aîné ne va pas au catéchisme ne sera pas baptisé. En toute logique, du côté des pasteurs, il y a une incohérence à accueillir la demande de parents assortie de leur engagement à élever chrétiennement leur enfant alors qu'ils se révèlent incapables de l'assumer pour un aîné. Cependant, cette logique n'absorbe pas la complexité des situations actuelles (remariage, évolution rapide des mentalités) ; et, surtout, que dire à des parents qui,

ayant connu des turbulences au moment où leur premier enfant aurait dû aller au catéchisme, essaient de se reprendre de bonne foi ? Que dire, enfin, lorsque la mère crie à l'injustice en voyant une collègue de travail, dont les conversations lui font penser qu'elle ne croit ni à Dieu ni à diable, faire baptiser son premier enfant sans difficulté apparente.

Le jeu de l'offre et de la demande semble laisser la place à cet autre jeu quelque peu incongru où les agents pastoraux passent beaucoup de temps et consacrent autant d'énergie pour démontrer à ceux qui se croient catholiques qu'ils le sont trop peu ou pas du tout et à ceux qui se disent volontiers à l'extérieur de l'Église qu'ils sont plus proche du centre qu'il n'y paraît !

D'autres, plus radicaux, disent que l'Église ne doit pas se charger de toute la demande de rite. Il ne faudrait pas forcer une telle remarque : la recherche d'une suppression de tout décalage en renvoyant à la société le soin d'assumer les rites autour de la naissance et de la mort pour des mal-croyants, par exemple, relèverait d'une conception du rapport Église-monde difficile à tenir. Le religieux n'a pas vocation à créer un corps social à part. Il est au-dedans de la société pour l'interroger jusque dans ses limites, aujourd'hui sa mythologie moderne faite d'argent ou de sexe pris comme absolus.

Pour l'instant, accueillir une demande sacramentelle c'est d'abord la recevoir comme une étape sur le chemin de foi, à la fois des personnes qui font la démarche et aussi de la communauté. Du point de vue de celle-ci, il demeure un triple défi : celui du discernement tel qu'on peut le voir dans le Nouveau Testament face à ce qui relève de la superstition, par exemple ; celui de l'accompagnement ; et enfin, celui du respect d'une pluralité de demeures, en particulier selon les cultures. Chacun de ces défis intègre, à des niveaux divers, et la capacité d'évolution de la demande et celle d'une souplesse de propositions.

La problématique de l'offre et de la demande dans le domaine de la pastorale sacramentelle semble, en fait, assez éloignée de ce qui la nourrit dans la société contemporaine : la consommation. Lorsqu'il y a décalage entre la

demande et la proposition de l'Église, si la réponse semble parfois se porter sur une modification de la proposition, c'est souvent en terme d'exigences qui concernent à la fois celui qui demande et celui qui propose. Il n'y a guère de place pour une attitude de consommation. Ainsi la meilleure réponse aux chrétiens qui choisissent leur communauté dominicale, pour des motifs variés, semble être de leur proposer une participation accrue et responsable, même s'ils sont éloignés de leur domicile.

Les Points de repères en pastorale sacramentelle proposés en France en 1994 introduisent deux remarques qui font appel à la nature profonde de la foi. D'une part, ils invitent à reconnaître que ceux qui apparaissent détenteurs d'une offre sont aussi des demandeurs « pour une raison théologique primordiale... : l'Esprit-Saint nous précède au cœur des hommes et le royaume de Dieu déborde toujours les frontières de l'Église visible. Grâce à son action, l'Esprit-Saint met en œuvre le service prophétique de ceux qui sont accueillis afin de nous révéler l'œuvre de Dieu en eux⁴ ». D'autre part, ils proposent de maintenir (ou de développer !) le climat de confiance comme note principale de rapport entre les intéressés : « Il y a une manière de faire entendre les exigences authentiques de la vie chrétienne selon l'Évangile, qui est d'abord un acte de confiance dans la liberté des personnes que nous rencontrons⁵. »

Pour des raisons circonstanciées, la demande sacramentelle apparaît aujourd'hui encore première alors qu'elle est en fait une réponse à une proposition de l'Église qui vient de Dieu lui-même : le salut. Certaine prière de la liturgie le dit excellemment : « Quand nous allons communier, Seigneur, tu viens à notre rencontre... seule ta

4. COMMISSION ÉPISCOPALE DE LITURGIE, *op. cit.*, p. 20.

5. *Idem*, p. 21.

6. *Missel romain*, prière après la communion, vendredi du temps de Noël.

grâce peut nous préparer à accueillir tes grâces⁶. » La priorité de la proposition de foi a des chances de s'affirmer davantage en tant que telle dans les années à venir⁷. Cela pourrait progressivement désamorcer le malaise entretenu par le mécanisme de l'offre et de la demande, sans doute par mimétisme avec l'attitude économique mais, espérons-le, seulement par mimétisme.

LA LITURGIE DES ORDINATIONS
EN LANGUE FRANÇAISE
ET LE FONCTIONNEMENT
DE LA « LEX ORANDI »

P. Dominique LEBRUN.

L'ORDINATION de l'évêque, des prêtres et des diacres selon le rite romain, publiée à l'automne 1996, est une traduction qui, conformément au droit liturgique en vigueur, a été d'abord approuvée par les Conférences épiscopales francophones¹, puis confirmée par le Siège apostolique le 15 mars 1996². En vertu de cette confirmation, l'ordre de publier a été donné, le jeudi 14 mars 1996, par Mgr Feidt, archevêque de Chambéry et pré-

latique du Nord, Belgique, Canada, France, Suisse ainsi que l'archevêque de Luxembourg. D'autre part, certains autres pays, en dehors du francophonisme ou dans d'autres parties du monde, emploient ces liturgiques en français au moins en certaines occasions, mais les Conférences épiscopales intéressées ont préféré ne pas s'associer officiellement aux Conférences francophones proprement dites.

2. Selon la législation canonique, valable pour l'ensemble des lois promulguées par les Conférences épiscopales, outre « approbation » et « confirmation » (*recognitio*), les actes des Conférences ont besoin,

7. Voir la *Lettre aux catholiques de France* adressée par la Conférence des évêques en novembre 1996 sous le titre : *Proposer la foi dans la société actuelle*, Paris, Éd. du Cerf, 1996.